



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUUEL Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAUX Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°13	Attributions 2019 de fonds de concours au titre du guide des aides
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	123	123			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**ATTRIBUTIONS 2019 DE FONDS DE CONCOURS
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

Exposé :

1. Soutien aux équipements publics structurants

Par délibérations n° 15 du 23 mars 2018 et n° 7 du 18 septembre 2018, le Conseil communautaire a adopté les nouvelles modalités de mise en œuvre du dispositif de cofinancement structurant en faveur des équipements de l'Agglomération troyenne sous maîtrise d'ouvrage des communes-membres de Troyes Champagne Métropole.

Pour l'année 2019, une enveloppe de 2 219 157 € est proposée au vote du budget primitif au titre du dispositif de cofinancement structurant.

Afin de garantir une bonne gestion des crédits dédiés à ce dispositif, des fonds de concours ont été approuvés sur deux exercices budgétaires en 2018 pour 6 projets portés par les communes de Bréviandes, Lusigny-sur-Barse, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas et Troyes.

Ainsi la somme de 891 683,86 € a été accordée au titre du BP 2018 et le reliquat de 891 683,86 € proposé au vote du BP 2019. Il est donc proposé de confirmer l'attribution d'un montant global de 891 683,86 € en 2019. Le détail des attributions proposées figure dans la décision.

Par ailleurs, compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 8 dossiers, il vous est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

Communes de moins de 1 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Laines-aux-Bois - Travaux d'accessibilité du cimetière

La commune souhaite réaliser des travaux d'accessibilité du cimetière communal rendus nécessaires par la présence d'un cheminement piéton en gravillons.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 12 juillet 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 8 628,40 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 725,68 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montgueux - Travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite

La commune envisage de réaliser des travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie et de ses abords. Ces travaux consistent à :

- Rendre accessible le niveau du rez-de chaussée par l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- Reconfigurer l'aménagement du rez-de-chaussée notamment l'accueil et le secrétariat ;
- Créer des sanitaires accessibles ;
- Installer un éclairage de sécurité et une alarme incendie.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 05 septembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 147 430 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 29 486 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Rouilly-Saint-Loup - Création d'une voie piétonne pour un accès à la salle des fêtes

La commune souhaite créer une voie piétonne afin de faciliter l'accès à la salle des fêtes située rue Saint-Loup.

Une autorisation de démarrage anticipée a été accordée à compter du 08 novembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 6 056,80 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 211,36 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-de-Bonneval - Travaux de mise en accessibilité de l'église

La commune envisage de réaliser des travaux d'accessibilité de son église rendus nécessaires par la présence de nombreuses marches et d'un cheminement piéton en gravillons.

Ces travaux consistent à :

- Créer un cheminement ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- Créer une place de stationnement PMR.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} mars 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 7 846,88 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 569,38 € est proposé soit, 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Pouange - Réhabilitation de la mairie

La commune envisage des travaux de réhabilitation de la mairie qui consistent à remplacer deux anciennes portes et ce dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} novembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 2 743,00 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 548,60 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Pouange - Installation d'une aire de jeux

La commune envisage l'installation d'une aire de jeux sur un terrain situé entre la rue du Lavoir et la rue Edouard Herriot.

L'aire de jeux sera composée de 2 tours, une passerelle, un mur d'escalade, un toboggan, un mât de pompier, un escalier et une échelle oblique.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} octobre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 11 859,10 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 2 371,82 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Pouange - Travaux de réfection de voirie

La commune envisage de multiples travaux de réfection de voirie rue du Lavoir et rue des Maraux :

- Réhabilitation du parking pour véhicules légers à proximité du terrain de pétanque (rue du Lavoir) ;
- Terrassement, réalisation d'un enrobé en béton bitumeux rue du Lavoir,
- Réfection de bordures dans le giratoire à l'intersection de la rue des Maraux.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} novembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 19 163,50 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 832,70 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Pouange - Travaux d'aménagement de la circulation dans la commune

La commune envisage des travaux d'aménagement de la circulation :

- Création de caniveaux le long de la voirie devant la salle des fêtes communale (rue du Lavoir)
- Création d'une allée piétonnière en concassé au sein d'un espace vert dans le but de sécuriser la circulation piétonne en dehors de l'espace voirie. Cette allée permettra la jonction entre la salle polyvalente et le centre bourg.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} novembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 28 171 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 5 634,20 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Un tableau récapitulatif des attributions de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancements structurants 2019 est joint en annexe.

2. Opérations à caractère unique

Afin de garantir une bonne gestion des crédits dédiés à ce dispositif, un fonds de concours a été approuvé sur deux exercices budgétaires en 2018 pour le projet de création d'un pôle énergie Cheval-phase 1 : réhabilitation de la friche, porté par la commune de Pont-Sainte-Marie.

Ainsi la somme de 210 937,22 € a été accordée au titre du BP 2018 et le reliquat de 210 937,22 € proposé au vote du BP 2019. Il est donc proposé de confirmer l'attribution d'un montant de 210 937,22 € en 2019. Le détail de l'attribution proposée figure dans la décision.

3. Création, aménagement et équipement de voies en faveur des vélos

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Troyes - Travaux d'aménagement d'une voie verte au sein de l'éco-quartier des Tauxelles - Phase 2

Dans le cadre de sa politique des déplacements inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains, Troyes Champagne Métropole peut apporter son soutien financier aux gestionnaires et aménageurs de voirie de l'Agglomération troyenne réalisant des infrastructures cyclables ou bien mettant en œuvre des équipements destinés aux vélos.

Par délibération du 23 mars 2018, le Conseil communautaire a attribué un fonds de concours à hauteur de 10 000 € pour la réalisation de la première phase d'une voie verte au sein de l'Eco-Quartier des Tauxelles. La demande de fonds de concours de la Commune de Troyes porte sur la création de la phase 2 de la voie verte sur l'Eco-Quartier des Tauxelles, entre les rues Gaston Billotte et Brocard, soit 255 ml d'aménagement. Le projet de voie verte est estimé, pour cette section, à 68 335 € HT. Pour mémoire la longueur totale de cette voie verte est de 450 ml.

Pour cette opération, la commune n'a pas sollicité d'autres subventions.

Cette liaison cyclable n'est pas inscrite au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables Communautaires (SDICC). Le fonds de concours prévu par le guide des aides de Troyes Champagne Métropole relatif aux « aménagements de voirie en faveur des vélos » est de 20 % des dépenses éligibles. Ces dépenses sont plafonnées à 250 € HT par mètre linéaire d'aménagement, soit pour 255 ml à 63 750 € HT.

Dans ces conditions, il est envisageable d'apporter à la commune de Troyes une aide sous forme d'un fonds de concours d'un montant maximum de :

63 750 € x 20 % = 12 750 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2019.

Il est précisé que cette somme représente un plafond d'intervention, que le montant du fonds de concours effectivement versé à réception des travaux sera éventuellement réduit au regard de la dépense réelle et des autres subventions sollicitées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER, au titre du soutien aux équipements publics structurants et opérations à caractère unique, les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail dans les tableaux récapitulatifs suivants :**

Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2019							
Maire d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Total de l'opération			Programme 2019		
		Acquis éligible	Taux accordé	Fonds de concours prévus	Acquis éligible	Taux accordé	Fonds de concours prévus
Communes de moins de 1 000 habitants							
Laines-aux-Bois	Travaux d'accessibilité du cimetière	9 628,40 €	20,00%	1 925,68 €	9 628,40 €	20,00%	1 925,68 €
Montgueux	Travaux de mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment Mairie pour les personnes à mobilité réduite	147 430,00 €	20,00%	29 486,00 €	147 430,00 €	20,00%	29 486,00 €
Rouilly-Saint-Loup	Création d'une voie piétonne pour un accès à la salle des fêtes	4 056,80 €	20,00%	1 211,36 €	4 056,80 €	20,00%	1 211,36 €
Saint-Jean-de-Bonneval	Travaux de mise en accessibilité de l'église	7 846,85 €	20,00%	1 569,38 €	7 846,85 €	20,00%	1 569,38 €
Saint-Pouange	Réhabilitation de la mairie	2 743,00 €	20,00%	548,60 €	2 743,00 €	20,00%	548,60 €
	Installation d'une aire de jeux	11 659,10 €	20,00%	2 371,82 €	11 659,10 €	20,00%	2 371,82 €
	Travaux de voirie	19 143,50 €	20,00%	3 832,70 €	19 143,50 €	20,00%	3 832,70 €
	Travaux d'aménagement de la circulation dans la commune	28 171,00 €	20,00%	5 634,20 €	28 171,00 €	20,00%	5 634,20 €
sous-total attributions 2019							46 379,74 €

Rappel des fonds de concours attribués au titre du dispositif de cofinancement structurel attribué en 2016 avec récapitulatif en 2019

Noms d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Conseil municipal de Troyes	Total de l'opération			Programme 2016 (pour information)			Programme 2019		
			Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués	Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués	Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués
Bréviandes	Aménagement d'un terrain de football et de vestiaires	12/10/18	1 173 956,86 €	20,00%	234 791,37 €	536 978,45 €	20,00%	107 395,69 €	586 978,45 €	20,00%	117 395,69 €
Laigny-sur-Barre	Construction d'une structure d'accueil pédestre et extracole	12/10/18	1 487 398,80 €	20,00%	297 479,76 €	743 699,40 €	20,00%	148 739,88 €	743 699,40 €	20,00%	148 739,88 €
Saint-André-les-Verges	Requalification de l'Avenue du Maréchal Lachet	26/06/18	1 485 651,00 €	20,00%	297 130,20 €	707 522,50 €	20,00%	141 504,50 €	707 522,50 €	20,00%	141 504,50 €
Saint-Julien-Milly	Éclairage public - avenue de la République et extracole	12/10/18	972 434,76 €	20,00%	194 486,95 €	486 217,38 €	20,00%	97 243,47 €	486 217,38 €	20,00%	97 243,47 €
Troyes	Requalification du quartier Turanne	22/12/16	5 799 962,02 €	20,00%	1 159 932,40 €	2 797 282,09 €	20,00%	559 456,42 €	2 797 282,09 €	20,00%	559 456,42 €
	Place de la Tour et ses abords	24/06/18	3 279 357,34 €	20,00%	655 871,47 €	1 519 645,34 €	PF	200 000,00 €	1 519 645,34 €	PF	200 000,00 €
Sous-total attribution 2019 sur engagements 2016								871 483,84 €			871 483,84 €

Rappel des fonds de concours attribués au titre du dispositif de cofinancement structurel attribué en 2018 avec récapitulatif en 2019

Noms d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Conseil municipal de Troyes	Total de l'opération			Programme 2018 (pour information)			Programme 2019		
			Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués	Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués	Montants éligibles	Taux attribués	Fonds de concours attribués
Font-Sainte-Marie	Création d'un pôle énergie Cheval - phase 1 : réhabilitation de la niche	20/12/18	1 851 564,70 €	27,19%	503 424,44 €	775 782,39 €	27,19%	210 937,22 €	775 782,39 €	27,19%	210 937,22 €
Sous-total attribution 2019 sur engagements 2018								210 937,22 €			210 937,22 €
Total attribution 2019 sur engagements 2018											1 092 421,06 €
Total général											1 049 000,92 €

- **D'ATTRIBUER, au titre de la création, aménagement et équipement de voies en faveur des vélos, un fonds de concours à la Commune de Troyes en vue de participer au financement de la phase 2 de la voie verte sur l'Eco-Quartier des Tauxelles, d'un montant de maximum de 12 750 € soit 20% d'un coût éligible de 63 750 € HT ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote